

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le 6 mai à 19h00, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte BILLEBAUD, maire.

Date de convocation: 02/05 /2021

PRÉSENTS: Mmes CHALUT Carole, CHARTIER Ornella, CODINO Allison, Mme FALIGUERHO DaphnéGAGNY Mathilde, GOIZET-BILLY Estelle, MARTINEZ Maud, PEREIRA-LAROCHE Perrine, MM. DOIGNIES Stéphane, GUILLIN-DESANGES Alexandre, LAURENT Patrick, PRADIER Philippe, PROUT Yoann.

PROCURATIONS: Mme SEGARD Justine à M LAURENT Patrick

Secrétaire de séance: Mme GAGNY Mathilde

ORDRE DU JOUR:

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 13 avril 2021
2. Délibération pour l'installation d'un abri bus par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
3. Finalisation du contrat de prestations d'assistance juridique pour l'année 2021
4. Révision du RIFSEEP
5. Organisation cérémonie du 8 mai
6. Compte-rendu réunion sécurité routière
7. Organisation des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021
8. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération pour la signature d'une convention avec le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation d'un abri bus

Exposé :

Dans le cadre de l'amélioration du service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, la Région Auvergne-Rhône-Alpes propose de prendre en charge la fourniture et la pose d'abribus. Madame le Maire propose donc de solliciter la Région pour l'installation d'un abri bus, rue Villefranche, aux abords de l'école, afin d'assurer la protection des enfants utilisant le service de transport scolaire.

A cet effet, une convention doit être signée avec la Région-Auvergne-Rhône-Alpes.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique: d'autoriser Madame le maire à signer une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'installation d'un abri bus situé aux abords de l'école, rue Villefranche.

Adopté à l'unanimité des membres présents

3. Finalisation du contrat de prestations d'assistance juridique pour l'année 2021

Exposé :

Madame le Maire explique la nécessité d'avoir recours aux services d'un avocat dans le cadre d'une mission de conseil et d'assistance sur divers dossiers. L'avocat s'engage à procéder à toutes diligences et à mettre en œuvre tous les moyens de droit pour conseiller, garantir les intérêts du client et lui assurer les meilleures chances de succès.

A cet effet, Madame le Maire propose de signer un contrat avec un cabinet d'avocats.

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2021 et se terminera le 31 décembre 2021. En contrepartie de son intervention, l'avocat percevra un honoraire forfaitaire fixé à la somme de 3840,00 € TTC, inscrite au budget 2021. Les versements seront sollicités par période trimestrielle soit 960,00 € TTC par trimestre.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Décision :

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Madame le maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique: d'autoriser Madame le maire à signer une convention avec le cabinet d'avocats.

Adopté à l'unanimité des membres présents

4. Révision du RIFSEEP

Madame le Maire explique le fonctionnement du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Ce régime indemnitaire est composé de deux primes : d'une part, une **indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)**, versée mensuellement, d'autre part, un **complément indemnitaire annuel (CIA)**.

Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

1. Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Pour chaque corps bénéficiaire du RIFSEEP, un nombre limité de **groupes de fonctions** est déterminé. La répartition des postes entre les différents groupes de fonctions est décidée par chaque ministère et harmonisée au niveau interministériel.

Trois critères professionnels sont pris en compte :

- **L'encadrement, la coordination ou la conception**
- **La technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions**
- **Les sujétions particulières et le degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel**

Une fois chaque poste classé dans un de ces groupes, l'expérience professionnelle acquise par l'agent est également valorisée: approfondissement des savoir-faire, consolidation des connaissances pratiques...

2. Complément indemnitaire annuel (CIA)

Un complément indemnitaire pourra être versé en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent, appréciés lors de l'entretien professionnel.

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, Madame le maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution en lien le contexte de la collectivité. Ainsi, il convient de redéfinir les plafonds de manière plus adaptée pour répondre aux contraintes budgétaires de la collectivité et à une volonté d'équité au sein du personnel. Madame le Maire propose de déterminer les groupes, les conditions d'attribution et les montants maximums annuels pour l'IFSE d'une part et pour le CIA d'autre part.

Après concertation, le conseil municipal décide d'un projet de délibération qui sera soumis à consultation du comité technique.

5. Organisation cérémonie du 8 mai

La célébration de la fin de la Seconde Guerre mondiale se déroulera en comité restreint. Le rendez-vous est à 11h30 au monument aux morts.

6. Compte-rendu réunion sécurité routière

Une réunion avec les responsables du Pôle Aménagement, Attractivité et Solidarités des Territoires du département a eu lieu ce jeudi 6 mai en mairie.

Le pôle apportera son expertise à la commune, même pour les secteurs sous la gestion communale. Un audit de sécurité routière va être réalisé sur les secteurs identifiés en amont comme problématiques. Cet audit permettra de prioriser les secteurs, avant de réaliser des réunions participatives par secteur.

Une rencontre avec les responsables de la carrière doit également avoir lieu.

7. Organisation des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021

- **Organisation des bureaux de vote**

L'organisation du double scrutin implique le dédoublement des bureaux de vote, qui seront tous deux installés dans la salle des fêtes, avec deux parcours distincts.

Les personnes souhaitant participer à la tenue des bureaux peuvent se faire connaître en mairie au plus tard le 11 juin.

- **Attestation de priorité vaccinale**

En raison de leur participation à une mission de service public, les membres des bureaux de vote sont prioritaires dans la vaccination contre le COVID. Des attestations sont disponibles auprès de Mme le Maire.

- **Tests pour personnes non vaccinées**

Des autotests seront mis à disposition par l'Etat. Nous serons informés dans les semaines à venir.

8. Infos et questions diverses

- Informations diverses

- **Projet de journée citoyenne:**

Madame le Maire présente le courrier rédigé à cette occasion.

- **Rencontre avec le gérant du bar:**

La procédure arrive à son terme. L'assignation finale lui est adressée cette semaine.

- **Syndicat de la Haute Morge:**

Madame GOIZET-BILLY Estelle présente le compte-rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenu le 20 avril 2021.

- **Bilan 2020**

Pompages très importants (Facture électrique élevée)

Des dysfonctionnements techniques (crépines bouchées car rivière à sec, feuilles automnales tombées -->aux premières pluies feuilles bouchent les crépines)

Ligne de 9200€ pour France télécom : à réception des présentations, des informations complémentaires concernant cette ligne seront demandées.

- **Projets étudiés**

Suite constats 2019 (barrage rempli à 30%), besoin de sécurisation de la ressource à moyen terme.

Des études réalisées en 2020 dont rehaussement barrage existant, nouveau bassin vers Cheix / Aubiat.

Études pour optimiser fonctionnement système en place et éviter dysfonctionnement crépine.

- **Info fonctionnement 2021**

Sur début d'année, irrigation de tous les secteurs un après l'autre pendant une journée --> 9j d'irrigation / secteur

A partir du 23/04 : lâchage "à la demande" uniquement

■ Info fonctionnement 2021

Cotisations municipales : 0.46€ / habitant (identique depuis 2002) - Base nb habitant recensement 2017 --> Cotisation annuelle Vensat 2021 = cotisation 2020

Des premiers frais en lien avec la décennale organisée pour réalisation en 2022 Emprunt prévu pour "supporter" le coût de la décennale auquel serait ajoutée l'amélioration technique pour éviter le bouchage des crépines

4 emprunts en cours dont 2 se terminent en 2022 et 1 en 2023 (le dernier en 2027). Le nouvel emprunt serait légèrement inférieur à la valeur cumulée des 3 emprunts se finalisant en 2022 et 2023.

○ **Comité de pilotage LEADER:**

Madame le Maire présente le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage Leader qui s'est tenu à Vichy le 28 avril 2021.

■ Examen de 13 dossiers

- Scic Com toit, énergie citoyenne
- Commune du Vernet, aménagement d'un espace de stockage mutualisé au sein du site arboricole
- CC Saint Pourçain Sioule et Limagne, réalisation de diagnostics énergétiques
- Commune de Saint Pourçain sur Sioule, développement du numérique et des outils de communication
- CC Entr'Allier Besbre et Loire, mais en place d'une animation territoriale en matière de développement durable de l'environnement
- Association Bariziere des possibles, les Rencontres de Barizieres à Barrais Bussolles
- Commune d'Artonne, étude valorisation du patrimoine
- Commune de Creuzier le Vieux, Site de Saint Martin, une nécropole mérovingienne à inscrire dans l'histoire locorégionale
- Commune de Maringues, rénovation de la place des marronniers et valorisation du patrimoine remarquable afin d'améliorer l'attractivité du centre bourg
- CC EABL, promotion économique et touristique du territoire communautaire
- CC Lapalisse, développement de l'accueil vélo sur le territoire
- Vichy Co, implantation de toilettes à lombricompostage au plan d'eau de Saint Clément
- CAE Impulsion, Ze Big Eclos'ions à Lapalisse

■ Examen de 2 dossiers pour avis

- Comité départemental EPGV, Sport Santé en Pays Vichy-Auvergne
- Association Hors Série, Champs d'étoile (voltige et école de cirque)

■ Pour engagement, examen de 2 dossiers ayant déjà reçu un avis favorable du Comité de programmation et ayant reçu l'instruction réglementaire nécessaire depuis:

- AFD 03 : Soutien à l'accueil et à la stabilité des familles dans le Pays de Vichy-Auvergne par l'accompagnement numérique à domicile
- Vichy Communauté, Mieux manger en Pays Vichy-Auvergne (Etude Unité Restauration)

- **Commission économie (CCPL): Mme CHALUT Carole**

Mme CHALUT Carole présente le compte-rendu de la commission économie de la CCPL, portant sur l'aménagement de différentes zones d'activités à Aigueperse, Randan et Maringues. Des aides aux entreprises sont disponibles.

- **Urbanisme / Voirie/ Environnement: M. LAURENT Patrick**

M LAURENT Patrick fait le compte-rendu de la réunion Transition Écologique qui a eu lieu le 22 avril 2021. Les conclusions portent sur les différentes actions qui peuvent être menées au niveau des différents services et bâtiments municipaux, les actions de sensibilisation auprès de la population. Une réunion de conseil municipal portant spécifiquement sur ce sujet important sera prévue.

- **Travaux: Mme PEREIRA-LAROCHE Perrine**

La commission travaux et perspectives 2021/2023 s'est réunie le 21 avril 2021. Elle a permis de lister tous les bâtiments à gérer et de faire le point sur:

- la sécurité et les aspects réglementaires
- les travaux à prévoir à court, moyen et long terme

Le réaménagement de l'ancienne école sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le réaménagement de la zone de loisir est à l'étude, de même que la recherche de subventions possibles. Une commission spéciale "Travaux, jeunesse & sports" sera constituée à cet effet.

- **Enfance et jeunesse / Ecole / SIRP: Mme CHARTIER Ornella**

Une commission CCPL s'est réunie lundi 3 mai. Elle a permis de faire un bilan de la convention territoriale globale (CTG) 2019/2020, en lien avec les différents lieux d'accueil pour la jeunesse: centre de loisirs, MAM, Pôle ados, lieu d'accueil enfant/parent (ouverture septembre 2021). Une nouvelle convention va être mise en place. Des groupes de travail vont être constitués à l'échelle intercommunale dans le but d'en décider les lignes directrices.

Le budget du SIRP a été voté. Pour la rentrée scolaire, le périscolaire sera réorganisé, au regard de la répartition du personnel.

L'aide aux devoirs fait l'objet d'une réflexion: possibilité de trouver des bénévoles pour venir faire l'aide, sondage auprès des parents, gestion des horaires...

- **Communication / vie associative...: Mme GAGNY Mathilde**

Le Petit Vensatois avril/mai est en cours de réalisation, en vue d'une distribution dans les boîtes aux lettres à la mi-mai.

La question de l'organisation du 14 juillet est posée. La commission se réunira pour proposer un projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h29 .